



Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Berger  
Levrault

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement ID : 049-200053213-20231205-CM\_DEL\_23088-DE

Canton de Beaufort en Vallée  
COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU

## DELIBERATION

L'an deux mille vingt-trois, le cinq du mois de décembre, à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des fêtes de Saint Georges du Bois, route de Saint Sicot - Saint Georges du Bois, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

### Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Christelle LE - BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient absents excusés : Jean-Marc METAYER, Dean BLOUIN ; Frédéric FORET

Étaient en retard excusé : Christelle LE-BRUN

Secrétaire de séance : Pascal NOGRY

### **CM-DEL-23088/ APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE BAUGEOIS VALLÉE - ANNÉE 2022**

Monsieur Franck RUAULT, conseiller municipal, propose au Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2022.

Ledit rapport détaille les caractérisations techniques du service, la tarification de l'eau et recettes du service, les indicateurs de performance, les actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau, ainsi que le tableau récapitulatif des indicateurs.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :**

**PREND** acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2022.

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le

ID : 049-200053213-20231205-CM\_DEL\_23088-DE



**Fait et délibéré à Les Bois d'Anjou, le 5 décembre 2023**



**Le Maire, Sandro GENDRON**



# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

## Exercice 2022



*Réalisation du forage de reconnaissance dans le Cénomaniens à NOYANT*

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service.....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Eaux brutes .....	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
1.6.	Eaux traitées .....	6
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022 .....	6
1.6.2.	Production.....	6
1.6.3.	Achats d'eaux traitées.....	7
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	8
1.6.5.	Autres volumes.....	8
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) .....	9
2.	Tarifcation de l'eau et recettes du service.....	10
2.1.	Modalités de tarifcation.....	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	10
2.3.	Recettes.....	13
3.	Indicateurs de performance.....	14
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	16
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	16
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	17
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) .....	17
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	18
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	18
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) <b>Erreur ! Signet non</b>	
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1) <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
3.9.	Taux de réclamations (P155.1).....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
4.	Financement des investissements.....	19
4.1.	Branchements en plomb.....	19
4.2.	Montants financiers.....	19
4.3.	État de la dette du service .....	19
4.4.	Amortissements .....	19
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service .....	20
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	20
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	21
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	21
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	21
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	22

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes Baugeois Vallée
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : CCBV
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Baugé-en-Anjou, Beaufort-en-Anjou, La Ménitré, La Pellerine, Les Bois d'Anjou, Mazé-Milon, Noyant-Villages
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT  Oui, date d'approbation\* : .....  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 4 juillet 2019  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* : 17 mars 2022  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Prestation de service**

\* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : **VEOLIA**
- Date de début de contrat : **1<sup>er</sup> juillet 2020**
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : **31/12/2029**
- Nombre d'avenants et nature des avenants : **2 avenants**
  - ✓ 24 juillet 2020 (N°1) : Recalage du planning de déploiement de la base de données clients et ajout de prix nouveaux au bordereau des prix
  - ✓ 22 mars 2021 (N°2) : modalités de facturation et de règlement des prestations sous-traitées et ajout de prix nouveaux au bordereau des prix

**1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **36 093** habitants au 31/12/2022 (36 018 au 31/12/2021).

**1.4. Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **17 062** abonnés au 31/12/2022 (16 968 au 31/12/2021).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Baugé-en-Anjou	5858	5888	0,5%
Beaufort-en-Anjou	3221	3156	-2%
La Ménitrie	965	976	1,1%
La Pellerine	96	97	1%
Les Bois d'Anjou	1184	1200	1,4%
Mazé-Milon	2440	2545	4,3%
Noyant-Villages	3204	3200	-0,1%
<b>Total</b>	<b>16 968</b>	<b>17 062</b>	<b>0,6%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 12,57 abonnés/km au 31/12/2022 (12,51 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,12 habitants/abonné au 31/12/2022 (2,12 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique

rapportée au nombre d'abonnés) est de 104 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021 (104 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021).

## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 2 315 747 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2022 (2 292 344 pour l'exercice 2021).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Mazé - Grande Ouche F4	Souterraine	50 m3/h	134 999	229 050	69,7%
Beaufort - Clos Bertin F1	Souterraine	50 m3/h	59 598	60 010	0,7%
Beaufort - Clos Bertin F2	Souterraine	50 m3/h	77 492	76 874	-0,8%
Beaufort - Petit Jusson ou les Cosses	Souterraine	50 m3/h	156 498	154 204	-1,5%
Mazé - Les Chaintres F8	Souterraine	50 m3/h	170 149	84 295	-50,5%
Mazé - Les Gains F6	Souterraine	40 m3/h	153 498	140 942	-8,2%
Mazé - canton de Conglands F7	Souterraine	50 m3/h	222 091	208 033	-6,3%
Mazé - Les Gains F5	Souterraine	50 m3/h	252 912	234 975	-7,1%
Baugé - Les Hautes Roches F3	Souterraine	73 m3/h	162 561	176 566	8,6%
Beaufort - les Pièces du Bois	Souterraine	50 m3/h	214 411	210 983	-1,6%
Noyant - Bouton	Souterraine	60 m3/h	242 641	186 336	-23,2%
Noyant - Laurière	Souterraine	60 m3/h	115 195	181 153	57,3%
Baugé - Les Hautes Roches P2	Souterraine	100 m3/h	140 552	144 532	2,8%
Baugé - Les Hautes Roches P1	Souterraine	73 m3/h	104 549	102 498	-2%
Parçay - les Moulins P1	Souterraine	20 m3/h	16 134	289	-98,2%
Parçay - les Moulins P2	Souterraine	30 m3/h	69 064	125 007	81%
<b>Total</b>			<b>2 292 344</b>	<b>2 315 747</b>	<b>1%</b>

**Commentaires :** Afin de préserver le forage de NOYANT dont la productivité s'avère insuffisante en

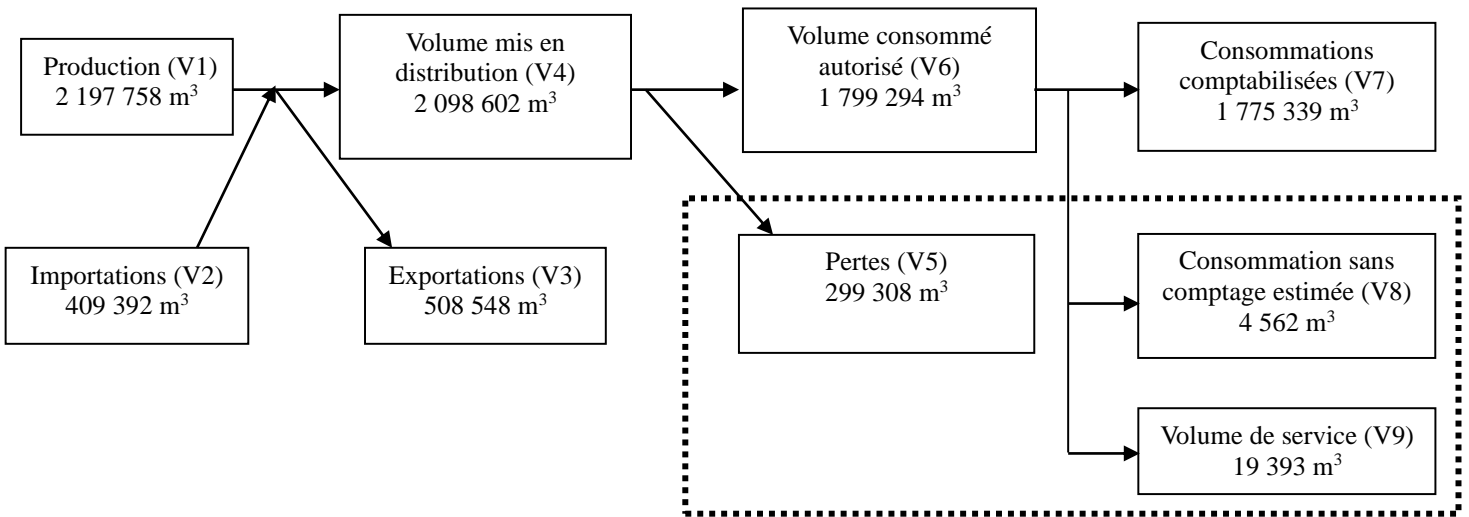


période estivale, une augmentation des prélèvements au niveau des forages PARCAY LES PINS a été nécessaire le temps d'entreprendre les travaux de la nappe Cénomaniens (nappe plus profonde).

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100%**.

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



### 1.6.2. Production



Le service a 6 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Seillandières (Beaufort en Vallée)	Décarbonatation à la soude
Conglands (Mazé)	Décarbonatation à la soude
Les Hautes Roches (Pontigné)	Décarbonatation à la soude
Bouton (Noyant)	Décarbonatation à la chaux
L'Aurière (Genneteil)	Décarbonatation à la chaux
Les Moulins (Parçay les Pins)	Déferrisation-filtration-adoucissement



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement d'exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %
Seillandières (Beaufort en Vallée)	474 836	474 638	0%
Conglands (Mazé)	888 710	857 292	-3,5%
Les Hautes Roches (Pontigné)	379 452	390 447	2,9%
Bouton (Noyant)	183 668	176 820	-3,7%
L'Aurière (Genneteil)	111 813	178 961	60%
Les Moulins (Parçay les Pins)	86 303	119 600	38,6%
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>2 124 783</b>	<b>2 197 758</b>	<b>3,4%</b>

### Commentaires :

Les productions au niveau des stations de GENNETEIL et PARCAY LES PINS ont été augmentées pour soulager celle de la station de NOYANT.

### 1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Commentaires
<u>Syndicat d'Eau de l'Anjou</u> : 3 comptages pour Nord Baugeois	216 990	247 682 (*)	14,1%	Achat d'eau permanent
<u>Angers Loire Métropole</u> : pour La Ménitric	114 231	115 456	1,1%	Achat d'eau permanent
<u>Saumur Val de Loire</u> : pour Parçay les Pins et La Ménitric	396	28	-93%	Achat d'eau de secours
<u>CC Touraine Ouest Val de Loire</u> : pour Broc et Meigné le Vicomte	8 938	45 152	405,2%	Achat d'eau de secours (en période estivale)
<u>SIAEP Chenu</u> : pour Ecart de Broc	2 181	1074	-50,8%	Achat d'eau permanent
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>342 736</b>	<b>409 392</b>	<b>19,4%</b>	

(\*) dont 4000 m3 liés aux incendies de l'été 2022



### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	1 640 638	1 775 339	8,2%
Abonnés non domestiques	----	----	
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>1 640 638</b>	<b>1 775 339</b>	<b>8,2%</b>
<u>Syndicat d'Eau de l'Anjou</u> : 6 comptages pour Cornillé les Caves et Cheviré le Rouge	393 408	384 077	-2,4%
<u>Angers Loire Métropole</u> : 2 comptages pour réservoir de Bauné et écart de Corné	85 845	38 541	-55,1%
<u>Saumur Val de Loire</u> : 6 comptages pour Jumelles, La Lande Chasles, Mouliherne et écarts les Rosiers	104 252	84 907	-18,6%
<u>CC Touraine Ouest Val de Loire</u> : pour écarts Route de Rillé	1216	822	-32,4%
<u>SIAEP Luché Pringé</u> : pour Savigné sous le Lude	331	201	-39,3%
<b>Total vendu à d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>585 052</b>	<b>508 548</b>	<b>-13,1%</b>

#### Commentaires :

Les baisses de vente d'eau à ALM et à Saumur Val de Loire font suite à des réorganisations internes de la distribution d'eau potable des deux EPCI.



### 1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2021 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2022 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>1 393</b>	<b>4 562</b>	<b>227,5%</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>3 923</b>	<b>19 393 (*)</b>	<b>394,3%</b>

(\*) dont incendie dans le Nord Baugeois + fuites sur réseau de Noyant et Parçay les Pins + purges de réseau dans le Noyantais suite basculement de réseau en période estivale + contrôle des poteaux incendie

### 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 645 954	1 799 294	9,3%

### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **1 357** kilomètres au 31/12/2022 (1 356 au 31/12/2021).

## 2. Tarification de l'eau et recettes au service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

**Pour Beaufort en Anjou, Bois d'Anjou, Mazé-Milon, Cuon, Bocé, Chartrené, Le Guédeniau, Baugé, Pontigné, St Martin d'Arcé, Le Vieil Baugé (soit pour 61,8% de la consommation totale des abonnés)**

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	50 €	52 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,25 €/m <sup>3</sup>	1,36 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,055 €/m <sup>3</sup>	0,050 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,3 €/m <sup>3</sup>	0,3 €/m <sup>3</sup>

**Pour Noyant-Villages (sauf Breil et Parçay les Pins) et La Pellerine (soit pour 16,7% de la consommation totale des abonnés)**

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	71 €	65 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,15 €/m <sup>3</sup>	1,31 €/m <sup>3</sup>

**Pour Vaulandry, Clefs, St Quentin, Cheviré, Montpollin, Echemiré et Fougeré (soit pour 12,9% de la consommation totale des abonnés)**

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	78 €	72 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,45 €/m <sup>3</sup>	1,48 €/m <sup>3</sup>

**Pour La Ménitré (soit pour 6% de la consommation totale des abonnés)**

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	71 €	65 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,40 €/m <sup>3</sup>	1,45 €/m <sup>3</sup>

**Pour Breil et Parçay les Pins (soit pour 2,6% de la consommation totale des abonnés)**

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	78 €	69 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,25 €/m <sup>3</sup>	1,35 €/m <sup>3</sup>

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 15/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	50,00	52,00	4%
Part proportionnelle	150,00	163,20	8,8%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	200,00	215,20	7,6%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,60	6,00	-9,1%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	0%
TVA	13,34	14,15	6%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	55,94	56,15	0,4%
<b>Total</b>	<b>255,94</b>	<b>271,35</b>	<b>6%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,13</b>	<b>2,26</b>	<b>6,1%</b>

### Et pour les autres secteurs :

	Prix au 01/01/2022 en € TTC/m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2023 en € TTC/m <sup>3</sup>
Noyant-Villages (sauf Breil et Parçay les Pins) et La Pellerine	2,21	2,32
Vaulandry, Clefs, St Quentin, Chevire, Montpollin, Echemiré et Fougeré	2,59	2,56
La Ménitry	2,48	2,47
Breil et Parçay les Pins	2,38	2,40

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2022 sont de 1 697 792 m<sup>3</sup>/an (hors vente en gros).

## 2.3. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 959 955	3 272 190	10,5%
<i>dont abonnements</i>	757 726	905 609	19,5%
Recette de vente d'eau en gros	286 376	268 692	-6,2%
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>3 246 331</b>	<b>3 540 882</b>	<b>9,1%</b>
Recettes liées aux travaux	141 114	181 082	28,3%
Autres recettes (opérateurs et fermages)	100 651	99 969	-0,7%
<b>Total autres recettes</b>	<b>241 765</b>	<b>281 051</b>	<b>16,2%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>3 488 096</b>	<b>3 821 933</b>	<b>9,6%</b>

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	122	0	126	0
Paramètres physico-chimiques	178	11	185	9

La non-conformité constatée en 2022 sur 9 prélèvements concerne des dépassements de la teneur limite de qualité sur des produits de dégradation de pesticides (ESA métolachlore) au niveau de l'usine de PONTIGNE. Cette limite est fixée à 0.1 µg/L par molécule. L'ARS précise que cette situation ne présente pas de risque pour la santé des usagers au regard de la valeur de vigilance de 0,9 µg/L pour une moyenne observée de 0,32 µg/L.

Une nouvelle station à Pontigné avec une filière de traitement adaptée permettant d'éliminer les pesticides est en cours de consultation au niveau de la maîtrise d'œuvre.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	93,8%	95,1%

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices



précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	93%	14
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0

VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 0 points non : 0 point		
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	99

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	90,4 %	88,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	4,51	4,66
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	87,1%	84,6%

**Commentaires :** la valeur du rendement du réseau est supérieure à la valeur contractuelle 2022 (85%).

### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,7 m<sup>3</sup>/j/km (0,5 en 2021).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 0,6 m<sup>3</sup>/j/km (0,5 en 2021).

**Commentaires :** cette valeur est supérieure à la valeur contractuelle 2022 (0,57).

### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	9,67	10,36	11,4	0,75	1,19

Au cours des 5 dernières années, 33,37 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,49% (0,5 en 2021).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 92,5% avec :

- 100% pour les captages de BEAUFORT et MAZE de par la réalisation des travaux de mise aux normes chez les particuliers situés dans les périmètres de protection rapprochés relatifs aux cuves à fuel, têtes de puits et assainissements non collectif
- 80% pour les autres captages.

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre total des branchements	Néant	Néant

### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 070 907	976149

Ce montant correspond au montant des travaux réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes dont :

- La réalisation du piézomètre dans le Cénomaniens à NOYANT : 112 000 € HT
- Le renouvellement de la conduite AEP bd des Ecoles à NOYANT: 392 000 € HT
- Le renouvellement de la conduite de refoulement de l'usine de traitement de PARCAY LES PINS: 183 000 € HT
- Le renouvellement de la conduite de refoulement-distribution de la station de reprise La Planche à MAZE : 80 000 € HT
- Le renouvellement de réseau de la Rue de Champboisseau » à BAUGE : 10 000 € HT
- Les travaux d'extension de réseau sur les communes de BAUGE et BRION : 50 000 € HT
- Les travaux d'amélioration et de sécurité sur les usines : 113 000 € HT
- Le solde de l'étude du schéma directeur AEP : 15 000 € HT

### État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		606 652	580 026
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	25 187	26 627
	en intérêts	34 860	33 420

### 4.3. Amortissements



Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de **812 296 €** (775 858 € en 2021).

#### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels 2023 en € HT
Travaux d'étanchéité de la tour d'aération de la station des Seillandières à BEAUFORT	30 000 €
Travaux de renouvellement des passerelles au niveau des 2 décanteurs 1 et 2 de la station Conglands à MAZE	50 000 €
Création forage définitif captage eau potable dans Cénomaniens à NOYANT	235 000 €
Équipement hydraulique du nouveau forage	115 000 €
Maîtrise d'œuvre nouvelle usine de traitement d'eau de PONTIGNE	150 000 €
Création d'une surpression à l'usine de GENNETEIL	25 000 €
Création d'un poste acide à l'usine de GENNETEIL	24 000 €
Renouvellement de la conduite AEP Rue des Ecoles à NOYANT (solde)	122 000 €
Renouvellement conduite avenue de la Gare à NOYANT	93 000 €
Renouvellement conduite Rue de Bellevue à BAUGE	15 000 €
Renouvellement des conduites hydrauliques dans la station de reprise La Bilange à VIEIL BAUGE	16 000 €
Desserte AEP ZAC Clos de Villiers tranche 3 à FONTAINE GUERIN	18 000 €
Desserte AEP ZAC Le Plessis tranche 3 à MAZE	27 000 €
Extension AEP unité de méthanisation à LASSE	18 000 €
Marché complémentaire de renouvellement de compteurs équipés de modules (1200 compteurs pour 2023 sur un total de 4058)	100 000 €
Définition de l'aire d'alimentation du captage de PONTIGNE	20 000 €

#### 4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Néant		

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

21 535 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0121 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2022 (0,0162 €/m<sup>3</sup> en 2021).

### 5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	36 018	36 093
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,13	2,26
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	93,8%	95,1%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	98	99
P104.3	Rendement du réseau de distribution	90,4%	88,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,5	0,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,5	0,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,5%	0,49%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	91,1%	92,5%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0162	0,0121